



Paris, le 04 février 2021

Madame Sophie Cluzel  
Secrétaire d'État auprès du Premier ministre,  
chargée des Personnes handicapées  
14 avenue Duquesne  
75007 Paris

Madame la Secrétaire d'Etat,

Le 3 février dernier s'est tenue la dernière réunion des groupes de travail que vous avez mis en place dans le cadre de l'installation des Communautés 360 et de l'accord de méthode tripartite entre l'Etat, les départements et les organismes gestionnaires.

Lors de cette réunion, nous a été proposé d'adhérer au principe d'une gouvernance des Communautés 360 par le Comité stratégique que vous présidez, la CNSA en assurant le secrétariat général. Cette formulation ne peut en aucun cas nous satisfaire.

Comme nous l'avons déjà fait valoir à plusieurs reprises nous souhaitons insister sur l'extrême importance que nous attachons à ce que l'accord de méthode ouvre pleinement la voie à une gouvernance des communautés 360 par la CNSA au regard de la création de la cinquième branche dédiée au soutien à l'autonomie

Il s'agit en effet aux yeux de nos organisations d'un enjeu tout à fait essentiel :

Pour les acteurs de l'accompagnement, qui souhaitent une transformation de la gouvernance et du financement du secteur permettant la cohérence d'ensemble et la fluidité nécessaires à l'organisation des réponses,

Plus encore, pour les personnes en situations de handicap elles-mêmes auxquelles nous nous devons, comme il est énoncé dans les termes mêmes de la convention d'engagement et dans ceux de l'accord de méthode en construction, de garantir à terme l'inconditionnalité de l'accompagnement, l'universalité des droits et l'équité de traitement dans l'environnement et sur le territoire de leur choix.

Nous n'ignorons pas que s'inscrire dans une telle perspective soulève des résistances importantes dans l'actuelle configuration de la gouvernance du champ médico-social. Pour autant, au nom du respect dû aux personnes en situation de handicap, nous ne pouvons pas tout à la fois leur dire que nous nous accordons à garantir l'équité territoriale tout en renonçant à nous en donner réellement les moyens. Ce serait en termes de sens, tout à fait incompréhensible et en termes d'engagement, une forme de tromperie.

Confier d'ores et déjà à la CNSA, instance de pilotage et de gestion de la branche, la gouvernance nationale des Communautés 360 est donc un des éléments décisifs conditionnant notre signature de l'accord de méthode, lequel par ailleurs, sur bien d'autres points emporte notre pleine adhésion.

De plus, la transformation de l'offre sur laquelle l'accord de méthode propose des objectifs ambitieux et dont les communautés 360 constituent l'un des outils ne peut se faire qu'en suscitant l'adhésion des professionnels des établissements et services de nos organisations.

Dans ce contexte, il nous semble là encore, que nous engager dans la signature d'un tel document sans avoir des garanties sérieuses et un calendrier précis concernant les revalorisations salariales des professionnels du secteur social et médico-social privé solidaire, serait faire preuve de légèreté dans la mise en œuvre de cet accord car nous ne pourrions vous donner de garanties quant à l'adhésion à la démarche à l'œuvre de transformation de l'offre, des équipes professionnelles accompagnant les personnes en situation de handicap au sein de nos réseaux respectifs d'établissements et services.

Vous remerciant de votre attention à cette demande, qui vise à nous montrer collectivement pleinement résolu à améliorer réellement la situation des personnes en situation de handicap, mais également à justement reconnaître les professionnels du secteur.

Veillez agréer, madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Louis  
Garcia  
Président  
APAJH



Pascale RIBES  
Présidente APF  
France handicap



Nadine Barbotin  
Présidente ASEI

Nadine BARBOTIN  


Pr Jacques  
Eledjam  
Président CRF



Jean-  
Marie-Sophie  
Desaulle  
Présidente FEHAP



Philippe  
Calmette  
Président FISAF



Alain Raoul  
Président Nexem

